

Assurance obsèques : anticiper pour protéger ses proches !



D'après une étude UFC Que Choisir de 2014, le prix total des obsèques (hors caveau et concession) est de 3 350 euros en moyenne contre 3 098 euros en 2011, soit une augmentation de 8,18 %. Pour soulager ses proches dans ce moment douloureux, l'assurance obsèques permet de financer les funérailles du souscripteur en faisant preuve de prévoyance et d'altruisme. Ce sujet, difficile à aborder, doit être anticipé avec ses proches pour leur éviter d'avoir à assumer les frais et l'organisation de ce moment.

D'après la Fédération Française de l'Assurance ou FFA, 3,9 millions de contrats assurance obsèques étaient en cours en 2014 soit une hausse de 7 %. Ce marché est en plein essor avec plus de 500 000 français qui y souscrivent chaque année.

Assurance obsèques : c'est quoi ?

L'assurance obsèques prend en charge les frais liés aux funérailles. Il faut étudier les contrats avec soin pour éviter tout aléa. Les garanties peuvent s'étendre à de nombreux postes de dépenses : frais de cercueil, de pompes funèbres, de transport du défunt, fleurs, rapatriement en cas de décès à l'étranger, assistance psychologique des proches, frais de faire parts, de cartes de remerciement...

Souscrire un contrat de prévoyance avant 50 ans ou le plus tôt possible est conseillé. En effet, les cotisations augmentent avec l'âge. Beaucoup d'acteurs du marché proposent ce produit d'assurance : compagnies, bancassureurs ou courtiers.

Quel contrat choisir ?

En optant pour le « contrat d'épargne » appelé aussi « contrat en capital », les proches du défunt se verront verser une somme permettant de financer les obsèques mais l'organisation reste à leur charge.

Avec la convention obsèques, les proches reçoivent une somme pour financer les funérailles et l'organisation est entièrement prise en charge. Cette formule garantit le moins de déconvenues et le plus de sérénité dans ces moments douloureux.

Il existe trois types de cotisations aux contrats d'assurance obsèques :

- Cotisation unique : la somme est réglée en une seule fois

- Cotisation temporaire : la somme est réglée par mensualités.
- Cotisation viagère : la somme est à régler jusqu'au décès.

Quelle est la différence entre l'assurance obsèques et l'assurance décès ?

Les contrats d'assurance obsèques et d'assurance décès ne remplissent pas les mêmes fonctions. Un contrat d'assurance décès est plus proche d'un contrat d'assurance vie. L'assurance obsèques oblige les proches à utiliser le capital pour régler les frais liés aux obsèques, l'assurance décès n'impose pas cette obligation. Les proches peuvent ainsi financer tout ou partie des obsèques avec cette somme mais peuvent l'utiliser à d'autres fins.

Bon à savoir : Contrairement à une idée reçue, la crémation ne constitue pas une solution plus économique. Le tarif moyen d'une incinération est de 3 609 euros, soit 8 % plus coûteux que l'inhumation.



A propos de MerciHenri.com

Créé en 2010 sous le nom « LeComparateurAssurance.com », MerciHenri.com est un comparateur d'assurances en ligne détenu par MeilleurTaux.com depuis octobre 2016. Au-delà des prix, il accompagne le consommateur, l'aide à comprendre ses besoins et à trouver une assurance qui correspond à ses attentes. Son moteur de comparaison détaillé et intuitif se complète de conseils et d'études permettant de faire un choix selon son budget, son besoin de protection et d'accompagnement. Avec plus de 80 assureurs référencés, MerciHenri.com dispose d'un large panel d'assurances et le plus large du marché sur la santé : il compare tous les types de produits d'assurances. Plus de 3 millions d'internautes lui ont déjà fait confiance.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Agence OXYGEN

Pauline MOREAU

03 74 02 02 54 – paulinem@oxygen-rp.com